

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2002-033 DU 31 JANVIER 2002

Chargeant Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme de l'intérim de Monsieur Kolawolé A. IDJI, Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine, pour compter du 30 janvier au 15 février 2002.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- VU le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement ;

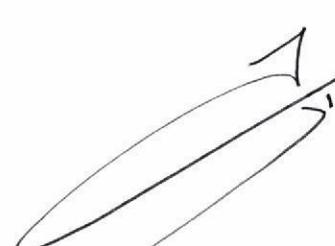
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du mercredi 30 janvier au vendredi 15 février 2002, Monsieur **Joseph H. GNONLONFOUN**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine, pendant l'absence de Monsieur **Kolawolé A. IDJI** ;

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 janvier 2002

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – CANA 2 – MAEIA 4 – MJLDH 4 – SGG 4 – Autres Ministères 22 – Départements 6 - JORB 1.